https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/guestions/QANR5I 14QF600

## 14ème legislature

Question N°: 600	De <b>M. Christian Estrosi</b> (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)		Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice	
Rubrique >justice	<b>Tête d'analyse</b> >politique et réglementation	Analyse > rapport. proposition	ns.
Question publiée au JO le : 10/07/2012 Réponse publiée au JO le : 16/10/2012 page : 5756			

## Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proposition formulée par la commission « Gouvernance de la justice » du club des juristes dans le rapport intitulé « Pour une administration au service de la justice » consistant à doter le Conseil supérieur de la justice d'une équipe d'inspection dans le cadre de ses missions pré-disciplinaire et disciplinaire ainsi que de la gestion du corps, les magistrats composant cette équipe d'inspection pouvant être soit directement nommés par lui (éventuellement par les magistrats honoraires) soit détachés de l'inspection des services judiciaires dans des conditions assurant leur indépendance par rapport à leur corps d'origine. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition.

## Texte de la réponse

L'avis de la garde des sceaux, ministre de la justice a été sollicité concernant les propositions formulées par la commission « Gouvernance de la Justice » du club des juristes dans le rapport intitulé « Pour une administration au service de la justice », et notamment la proposition consistant à doter le conseil supérieur de la justice d'une équipe d'inspection dans le cadre de ses missions pré-disciplinaires et disciplinaires ainsi que de la gestion du corps, les magistrats composant cette équipe d'inspection pouvant être soit directement nommés par lui (éventuellement par les magistrats honoraires) soit détachés de l'inspection des services judiciaires dans des conditions assurant leur indépendance par rapport à leur corps d'origine. La ministre de la justice tient à préciser que le club des juristes est un « think tank » indépendant réunissant une quarantaine de membres issus du monde juridique et des affaires. Les travaux cités, issus du rapport intitulé « Pour une administration au service de la justice », doivent donc être considérés comme une simple contribution au débat sur la justice. Ces contributions sont très nombreuses et sont à l'image des attentes exprimées après plusieurs années au cours desquelles le monde judiciaire a été malmené par le pouvoir en place. Ces propositions seront donc soumises, comme les autres, aux services de la garde des sceaux afin d'enrichir le débat sur les réformes de la justice. La ministre de la justice ne manquera pas, dans les prochains mois, de faire publiquement des propositions dans ce domaine.